



Procédure d'inscription à la HEAR Rentrée 2017/2018

ETUDIANTS EN ANNEE 1 ET EQUIVALENCE

La période d'inscription est fixée du 21 août au 30 septembre 2017 au plus tard.

DATES DE RENTREE :

Pour le site d'arts plastiques de Mulhouse

- Lundi 18 septembre à 8h30, jusqu'au 20 septembre : Formation SolidWorks Année 2 et Année 3 Design (pour les Année 3 Design : uniquement les étudiants admis en équivalence)
- Mardi 19 septembre à 9h : Rentrée Année 1
- Mercredi 20 septembre à 8h30, jusqu'au 26 septembre : Initiation photo Année 1
- Vendredi 22 septembre : Visite des structures culturelles Année 1
- Mardi 26 septembre à 9h : Rentrée Equivalences
- Mercredi 27 septembre : Visite des structures culturelles Equivalences et étudiants en échange
- Jeudi 28 septembre :
 - o A 14h30 : Rentrée commune Année 1, 2 et 3, toutes options confondues
 - o A 16h : Rentrée commune Année 4 et 5, toutes options confondues
- Jeudi 5 octobre : Accueil dans les options par les coordinateurs et reprise des cours

Pour le site d'arts plastiques de Strasbourg

- Mercredi 27 septembre
 - o A 9h : Rentrée Année 1
 - o A 14h : Rentrée Equivalences
- Jeudi 28 septembre
 - o A 9h : Rentrée Année 2 et Année 3
 - o A 10h30 : Rentrée Année 4 et Année 5
 - o A 14h : Visites de l'école pour les nouveaux étudiants
- Jeudi 5 octobre : Accueil dans les options par les coordinateurs et reprise des cours

INSCRIPTION EN LIGNE

Pour valider votre inscription à la HEAR pour la rentrée scolaire 2017/2018, merci de vous connecter à la plateforme Taïga à l'adresse : etudiants.hear.fr



Si vous vous êtes déjà connecté à Taïga, vous pouvez utiliser votre mot de passe habituel.

Pour la 1^{re} connexion ou si vous avez perdu votre mot de passe, il vous faudra le réinitialiser. Pour ce faire, suivez les instructions ci-dessous :

Utilisateur : prenom.nom (sans accent, si nom ou prénom composé mettre un tiret -)

Mot de passe : cliquez sur *mot de passe oublié*, vous recevrez un email sur votre adresse de messagerie indiquée lors de votre candidature à la HEAR.

Dans cet email vous devrez **cliquer sur le lien** qui s'y trouve **pour activer votre mot de passe**.



Vous serez redirigé sur cette page, où il vous suffit de cliquer sur l'établissement concerné, à savoir « HEAR ». Vous pourrez ensuite saisir vos identifiant et mot de passe.



Si cette page n'apparaît pas ainsi, vérifiez en bas à gauche que vous êtes bien positionné sur l'année 2017-2018.

ETAPES

1. Téléchargement des pièces à joindre à votre dossier

Cliquez sur « Année 2017-18 », « Fichiers en ligne », puis dans « Autres fichiers », sélectionnez le dossier « Inscriptions en ligne 2017/2018 – sites d'arts plastiques ».

Téléchargez sur votre ordinateur tous les documents, ils constituent des pièces à joindre à votre dossier.



2. Renseignement de vos données personnelles et dépôt des documents demandés

Dans la rubrique « Personnel », merci de compléter les sections suivantes :

- « Courriel » : vérifiez, complétez et/ou modifiez votre adresse mail personnelle dans « Adresse 2 », puis enregistrez.
- « N° de téléphone et adresse » : vérifiez, complétez et/ou modifiez vos informations personnelles, ainsi que les numéros de téléphone de votre

tuteur légal, puis enregistrez. (NB : les coordonnées complètes de votre tuteur légal vous seront demandées sur un formulaire à part à joindre à votre dossier).

- « Fichiers personnels » : déposez-y impérativement toutes les pièces justificatives, numérotées de 1 à 16, qui vous sont demandées selon votre situation. La plupart des documents nécessiteront d'avoir été scannés au préalable afin de les déposer en ligne. Merci d'éviter de mettre des fichiers photographiés pour cause de mauvaise qualité.

3. Inscription et paiement

Cliquez sur « Année 2017-18 », puis sur « inscription (régularisation) ».

Cochez TOUS les montants à payer car ils sont obligatoires (voir ci-dessous les modalités de paiement).

Les montants ont été calculés en fonction des informations que vous avez transmises lors de votre confirmation d'inscription (non boursier/boursier ; cotisant/ayant-droit ; ...). Si vous avez des modifications à faire, contactez la scolarité.

Pour l'affiliation à la sécurité sociale et le paiement de la cotisation à la sécurité sociale, merci de vous référer à ce tableau.

PROFESSION DU PARENT AUQUEL VOUS ÊTES RATTACHÉ	jusqu'à 19 ans			20 ans			21 à 28 ans		
	né après le 31/08/1998			né entre le 01/09/1997 et le 31/08/1998			né entre le 01/09/1989 et le 31/08/1997		
Travailleur salarié et assimilé Salarié du privé, praticien ou auxiliaire médical conventionné, agent des collectivités territoriales, fonctionnaire, exploitant ou salarié agricole, Banque de France, ouvrier d'État, magistrat, Caisse des dépôts, artiste auteur, CCI de Paris, demandeur d'emploi, frontalier Suisse, Comédie Française, Théâtre National de l'Opéra.	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et gratuite			Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et payante			Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et payante		
Travailleur non salarié ou dépendant d'un régime spécifique Artisan, commerçant, profession libérale, EDF, GDF (Engie), RATP, mines, militaire, clerc et employé de notaire, régime des cultes, Sénat, fonctionnaire international, frontalier Allemagne, Belgique, Luxembourg, CFE.	Maintien de la Sécurité sociale de votre parent			Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et payante			Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et payante		
Autre profession dépendant d'un régime spécifique Assemblée Nationale, Marine marchande, Grand port de Bordeaux.	Maintien de la Sécurité sociale de votre parent			Maintien de la Sécurité sociale de votre parent			Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et payante		
Agent SNCF	Maintien de la Sécurité sociale de votre parent								

CAS PARTICULIERS

Étudiant salarié

Vous êtes dispensé de l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante si votre contrat de travail couvre sans interruption toute l'année universitaire soit du 01/09/2017 au 31/08/2018 à raison de 150 heures par trimestre ou de 600 heures par an.

Étudiant en provenance de l'étranger

Affiliation obligatoire (gratuite pour les moins de 20 ans; payante pour les plus de 20 ans) sauf si vous êtes originaire de l'Espace Économique Européen et si vous possédez une Carte Européenne d'Assurance Maladie valide jusqu'au 31/08/2018.

Étudiant boursier

Exonération de la cotisation sur présentation de l'attestation définitive de bourse ou de la notification provisoire d'attribution.

Plus d'informations sur les cas particuliers sur mgel.fr

Un total apparaît, cliquez sur « valider ». Vous pouvez ensuite choisir de payer en une ou plusieurs fois.


Année 2017-18 → INSCRIPTION (RÉGULARISATION)

Année 2017-18
Personnel

HEAR (SAPS) — Année 1 Strasbourg — Année 1 (2017-2018)

DÉSIGNATION	MONTANT
SUMPS	5,10 €
Carte culture	7,00 €
Nouveaux inscrits - Droits de scolarité Tarif plein	500,00 €
Sécurité sociale (entre 20 et 28 ans au 31.08.2018)	217,00 €
→ TOTAL	729,10 €

Paiement en fois

 Payer en ligne

Après avoir cliqué, vous serez redirigé vers un site de paiement sécurisé.

2017-18 ▾

MODALITES DE PAIEMENT

En raison du règlement de 350 € lors de la confirmation d'inscription, les montants des droits de scolarité s'élèvent à :

Tarif plein : 500€

Tarif réduit (selon le niveau de bourse CROUS) :

- Éch. 0 bis - 1 : 150€
- Éch. 2 - 3 : 100€
- Éch. 4 - 5 : 50€
- Éch. 6 - 7 : 0€

Sécurité sociale étudiante : 217,00 €

Le choix d'un centre payeur LMDE ou MGEL est obligatoire pour tous les étudiants et doit être précisé sur le Formulaire d'affiliation à la sécurité sociale étudiante, qui doit être déposé dans la rubrique « Personnel », « Fichiers personnels », « 02. Formulaire d'affiliation à la sécurité sociale étudiante ».

Pour plus de renseignements sur les sections locales de sécurité sociale étudiante :

- <http://www.mgel.fr/>
- <http://www.lmde.com/>

Carte culture (facultatif) : 7,00 € - La carte culture offre de nombreux avantages tarifaires pour les spectacles, cinémas et musées. Plus de renseignements sur www.carte-culture.org.

Service Universitaire de Médecine Préventive (obligatoire) : 5,10 €

Vous pouvez payer en une ou plusieurs échéances :

➤ **En plusieurs échéances**

- par **paiement en ligne**, via la plateforme Taïga, en une à quatre échéances : la première lors de l'inscription, et ce avant le 30 septembre 2017, les autres les 3 mois suivants. Aucune échéance ne sera prise en compte après le 15 décembre 2017.

Pour vous simplifier les démarches, nous vous conseillons vivement d'opter pour ce mode paiement.

Cochez la case « J'atteste sur l'honneur avoir une responsabilité civile personnelle », puis cliquez sur « Valider les montants cochés ».

Vous pourrez ici choisir de payer une à 4 mensualités, le cas échéant votre échéancier apparaîtra. Cliquez ensuite sur « Payer en ligne », vous serez alors redirigé vers le site de paiement en ligne sécurisé Paybox.

➤ **En une seule échéance**

- par **virement bancaire** sur le compte indiqué ci-dessous, selon votre site d'études, en précisant le nom et prénom de l'étudiant et en joignant un justificatif de votre virement dans la rubrique « Personnel », « Fichiers personnels », « 13. Preuve de virement bancaire ».

OU

HEAR Mulhouse

RIB 10071 68000 0000 2006 158
01

IBAN FR76 1007 1680 0000 0020
06 15 801

BIC TRPUFRP1

HEAR Strasbourg

RIB 10071 67000 0000 2006 348
75

IBAN FR76 1007 1670 0000 0020
0634 875

BIC TRPUFRP1

- par **chèque** daté, signé et libellé à l'ordre du « Régisseur de la HEAR – Mulhouse » OU « Régisseur de la HEAR – Strasbourg », selon votre site d'inscription.

Attention : le règlement par virement bancaire ou par chèque des droits d'inscription ne permet pas de bénéficier d'un paiement échelonné.

CONTACTS

Sous réserve de réception de la totalité du règlement ou d'avoir enclenché une procédure de paiement échelonné avant le 30 septembre 2017, votre inscription sera confirmée pour l'année scolaire 2017/2018 sur votre site d'études en arts plastiques de la HEAR.

Pour toute question, merci de prendre contact avec le Service Scolarité de votre site d'études :

- Mulhouse : 03.69.77.77.25/20 – scolarite.mulhouse@hear.fr
- Strasbourg :

Année 1 : 03.69.06.37.68 – marie-cecile.floderer@hear.fr

Art, Art-Objet : 03.69.06.37.85 – julie.gigout@hear.fr

Scénographie : 03.69.06.37.84 – lucile.favet@hear.fr

Option communication : 03.69.06.37.86 – kay-uwe.may@hear.fr